

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoirs : 2

Pour 15
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
08/09/2026
Date d'affichage :
21/09/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Nathalie GARCIA, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET,
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Mateo MOLLARET, Benoît RICHERMOZ, Laurent TRESALLET.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ)
Monsieur Alix RICHERMOZ (pouvoir à Mateo MOLLARET)

Madame Céline CROSSMAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/09/104 : Avenant n°1 au règlement intérieur – Micro-crèche Le Chat Botté
(Norm C.L. 3.6.)

Vu la délibération n°2026-06-072 du 30 juin 2026 portant approbation du règlement intérieur de la micro-crèche à compter de la saison estivale 2026,

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement :

- point 2. Ouverture Fermeture : ajout d'une période de fermeture du 19 au 24 octobre 2026.
- point 6. Organisation du quotidien de l'enfant : ajout de la notion suivante : à partir du mois de novembre, les repas seront fournis par l'entreprise « Les Bocaux de Mamie ».

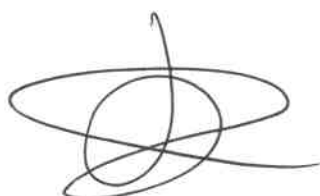
Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** l'avenant N°1 au règlement intérieur de fonctionnement de la micro-crèche Le Chat Botté à compter de ce jour,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes et notamment ledit avenant N°1 au règlement intérieur de la micro-crèche Le Chat Botté.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Céline CROSSMAN



Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

